

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Convocation : 19/09/2025

Affichage liste délibérations : 26/09/2025

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 34 **SECRÉTAIRE** : Madame RUTON

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq septembre à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Monsieur Ali SEMARI ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Edwige MOIOLI ; Madame Sonia BRAHMI ; Madame Dounia MEFTAH ; Madame Yamina KAHOUL

ABSENT REPRÉSENTÉ

Monsieur Abdel YOUSFI a donné procuration à Monsieur Hocine HAOUES

DEL20250925_7

DÉPLOIEMENT DE LA VIDÉOPROTECTION

RAPPORTEUR : Tarik KHEDDACHE

Dans l'objectif de renforcer ses moyens en matière de tranquillité publique et de lutte contre la délinquance, la Ville de Givors poursuit la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le territoire communal. Ce dispositif a pour but de prévenir et de dissuader les actes de malveillance, d'assurer la sécurité des personnes et des biens, et de faciliter le travail des forces de l'ordre.

À ce jour, 145 caméras sont installées sur les bâtiments communaux et dans l'espace public. Elles couvrent notamment des sites sensibles ou stratégiques, tels que l'Hôtel de Ville, le

Centre Technique Municipal, le Parc des Sports, les abords des gares et les grands axes de circulation.

Dans le prolongement de cette démarche, la Commune prévoit pour l'année 2026 une nouvelle phase de déploiement. Celle-ci comprend :

- l'installation de caméras dans le quartier des Vernes, notamment sur la place Charles de Gaulle et ses abords immédiats ;
- la sécurisation des principales entrées de ville, à savoir :
 - l'entrée située côté zone commerciale "Givors 2 Vallées", axe très fréquenté accueillant un flux quotidien important de véhicules et de visiteurs ;
 - l'entrée sud de la ville, au niveau du quartier des Bans, à la limite communale avec Loire-sur-Rhône, qui constitue une zone de transition stratégique sur la M86 ;
 - l'intersection de la D386 et de la rue Romain Rolland, en sortie nord de ville en direction de Grigny-sur-Rhône, un secteur également identifié pour son caractère sensible en matière de circulation et de sécurité ;
- le remplacement progressif des équipements existants par des caméras de nouvelle génération, offrant une meilleure qualité d'image et une fiabilité accrue.

Ce déploiement s'inscrit dans une démarche partenariale globale engagée avec l'État et les forces de sécurité intérieure, notamment dans le cadre de la convention signée le 20 mars 2025 autorisant le déport des images du C.S.U. vers le Commissariat de Police de Givors - Grigny. Cette coopération renforce ainsi le partenariat avec la Police Nationale et permet une intervention plus réactive en cas d'événement constaté sur la voie publique. Ces dispositifs répondent à un objectif partagé de sécurité publique, optimisant la coordination entre les services municipaux et nationaux et reposant sur des engagements formels et réciproques.

Dans cette perspective, il convient que le Conseil Municipal approuve formellement l'extension du système de vidéoprotection. Cette approbation constitue un préalable indispensable aux demandes de subvention que la Commune souhaite déposer, notamment dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

À l'issue de cette validation, des délibérations spécifiques seront proposées pour chaque opération ou tranche de travaux faisant l'objet d'une demande de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

34 VOIX POUR

1 VOIX CONTRE

Madame KAHOUL

DÉCIDE

- D'APPROUVER le principe de déploiement de nouvelles caméras de vidéoprotection sur le territoire communal, conformément au programme prévu pour l'année 2026 ;
- D'APPROUVER le remplacement progressif des équipements existants par des caméras de nouvelle génération, plus performantes et mieux adaptées aux besoins de sécurité actuels ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ce déploiement.

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 069-216900910-20250925-DEL20250925_7-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance,

Sabine RUTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.